

Schéma départemental des personnes handicapées 2018 > 2022

POINT D'ÉTAPE

ÉDITO

Approuvé à l'unanimité par le Conseil départemental, le schéma départemental des personnes handicapées 2018-2022 est l'expression d'une politique ambitieuse et exigeante, partagée par l'ensemble des acteurs concernés. En tant que chef de file territorial des politiques sociales, le Département du Val d'Oise a placé l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches aidants au cœur de son engagement.

A mi-parcours, plus de trois quarts des actions ont été mises en œuvre avec des réalisations notables, notamment en matière de service rendu à l'utilisateur ou encore d'insertion professionnelle. Ce point d'étape détaille les résultats de l'action départementale et pose un diagnostic sans concession pour toujours mieux accompagner les familles et les aidants, protéger les personnes en situation de handicap, et permettre plus d'inclusion et de fluidité dans leur parcours de vie.

MARIE-CHRISTINE CAVECCHI
Présidente du Département
du Val d'Oise

ÉMILIE IVANDEKICS
Vice-présidente
du Département du Val d'Oise,
déléguée au Handicap
Présidente de la MDPH



Les objectifs du point d'étape

- Faire le point sur le niveau de mise en œuvre du schéma : quelles ont été les principales réalisations et leur impact ? Que reste-t-il à mettre en place ?
- Faire le point sur les évolutions récentes afin d'identifier les évolutions ou nouvelles actions à intégrer au sein du schéma départemental.

La méthode de recueil de l'information



Entretiens auprès des services du Département et de ses partenaires (ARS, CPAM, DIRECCTE, CAF...), et de porteurs d'actions innovantes



Analyse de données d'activité, de satisfaction des usagers, sur l'offre et les listes d'attente



Enquête en ligne auprès des établissements et services médicaux médico-sociaux (ESMS) du territoire



Enquête et échanges avec des membres du groupe usagers



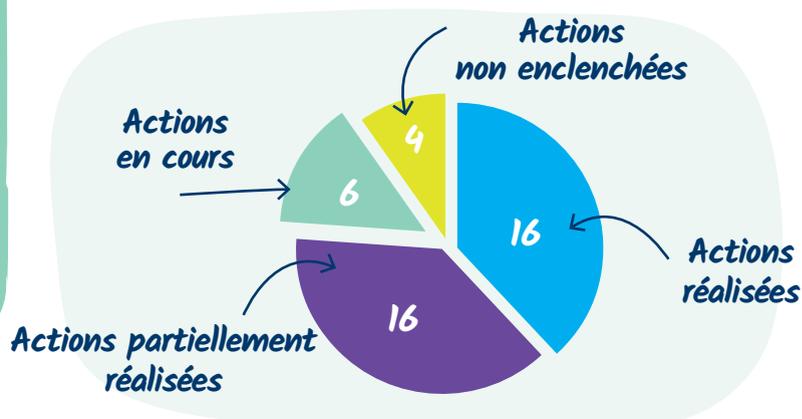
Quels sont les principaux constats du diagnostic ?



- Le **nombre de personnes ayant un droit ouvert à la MDPH augmente régulièrement**. Plus de 35 000 premières demandes ont été déposées en 2019.
- Les **ouvertures de droits** portent de plus en plus sur des **accompagnements en dehors des murs** des institutions : les orientations vers des services augmentent, à la fois pour les enfants et les adultes.
- Le **nombre de personnes en attente de place augmente**, concernant notamment les personnes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du spectre autistique chez les enfants et avec une pathologie psychiatrique chez les adultes.
- En parallèle, un effort a été fourni sur l'**augmentation des capacités d'accueil**, en établissements comme en services (près de 200 places supplémentaires depuis 2017).

Quels résultats de la mise en œuvre du schéma à ce stade ?

A mi-parcours, plus des trois-quarts des actions ont déjà été mises en œuvre ou enclenchées, avec des réalisations notables.



Orientations les plus investies

- Le **service rendu à l'utilisateur** par la MDPH (réduction des délais de traitement, implication des usagers...)
- L'accès à la **vie sociale et la promotion de la bienveillance** (Forum sur la bienveillance, campagne de financement participatif de projets, livre blanc sur le sport et le handicap)
- La **réponse aux situations complexes** (mise en œuvre de la démarche Réponse accompagnée pour tous (RAPT) et de la gestion coordonnée des admissions)
- L'**insertion professionnelle** des jeunes adultes et adultes (développement du dispositif emploi accompagnée, forum des partenaires de l'emploi des personnes handicapées,...)

Thématiques restant encore à travailler

- L'**information aux familles et aux usagers**, notamment sur le répit et le passage à la retraite
- La **fluidité des transitions (passage à l'âge adulte et vieillissement)** notamment la mise en réseau entre les acteurs des secteurs enfants et adultes, et des secteurs handicap et gérontologie.
- La **mise en visibilité de l'offre** (SAVS-SAMSAH, accueil familial), **et le développement de certaines offres** telles que l'habitat inclusif.

Les principales réalisations par thématique

Réalisation transversale aux différents âges de la vie

La mise en œuvre de la réponse Accompagnée Pour Tous, avec l'organisation de groupes opérationnels de synthèse réunissant les acteurs concernés (dont la personne) pour apporter une réponse aux situations complexes, et l'élaboration de Plans d'Accompagnement Globaux (PAG).

✓ Orientations

Volet 1 ENFANTS

1. Fluidité du parcours de scolarisation
2. Réponse aux situations complexes

- La mise en place de réunions avec les structures médico-sociales de gestion coordonnée des admissions en ESMS.
- L'ouverture de classes pour enfants en situation de handicap à l'école.

Volet 2 JEUNES ADULTES

3. Anticipation du passage à l'âge adulte
4. Insertion professionnelle

- L'ouverture de dispositifs expérimentaux permettant de travailler l'insertion professionnelle.
- L'adaptation de l'admission en structure adulte au besoin du jeune, avec plus de souplesse.

Volet 3 ADULTES ET PERSONNES HANDICAPÉES ÂGÉES

5. Soutien à domicile
6. Offre en ESMS et inclusion
7. Prévention des ruptures
8. Parcours des travailleurs handicapés
9. Anticipation du vieillissement

- La réforme de la tarification des Services d'aide à domicile (SAAD)
- Le développement de projets d'habitat inclusif.

Volet transversal

10. Accès à la vie sociale et bien-être
11. Service rendu par la MDPH

- Le développement de partenariats entre ESMS et acteurs de la culture et du sport.
- La mise en œuvre de la démarche d'excellence opérationnelle au sein de la MDPH, engendrant une diminution des délais de traitement et une augmentation de la satisfaction des usagers

Actions à travailler en priorité

Développer la pair-aidance et le soutien aux familles.



Favoriser l'interconnaissance et les collaborations entre ESMS enfants et adultes afin de faciliter et fluidifier les transitions.



Accompagner les étapes de transition et adapter l'offre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.



Renforcer la communication sur les dispositifs adaptés et accessibles existants.



Les prochaines étapes

Objectif 2022

1.

Poursuivre le travail engagé et mener à bien les actions non encore réalisées du schéma, d'ici à son échéance (2022)

2.

Tirer les enseignements du point d'étape pour **guider la politique départementale en faveur du handicap** pour les années à venir.

3.

Mettre l'accent sur les **thématiques prioritaires identifiées** pour améliorer le service rendu aux personnes :

- Poursuivre l'**évolution de l'offre médico-sociale** : encourager la souplesse de l'offre ainsi que les fonctionnements plus intégrés entre établissements et services, promouvoir l'ouverture et l'inclusion dans la société.
- **Mieux informer les usagers et leurs proches**, en soutenant des initiatives innovantes et en relayant les informations sur l'offre et les services pouvant les intéresser les personnes.
- **Encourager l'émergence de nouveaux projets** visant à mieux accompagner certains parcours (passage à la retraite par exemple).
- Continuer à **mettre l'accent sur l'emploi**, par le biais de forums dédiés et de développement de l'interconnaissance entre acteurs spécialisés et employeurs, **et le logement**, par un partenariat plus rapproché avec les bailleurs sociaux notamment.



GLOSSAIRE

ARS : Agence régionale de santé / **CAF** : Caisse d'allocations familiales / **CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie / **DIRECCTE** : Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi / **ESMS** : Établissements et services médico-sociaux / **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées / **RAPT** : démarche nationale «Réponse accompagnée pour tous» / **SAMSAH** : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés / **SAVS** : Service d'accompagnement à la vie sociale / **TSA** : Troubles du spectre autistique.